Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 083-200035319-20220411-B_20220404_27-AR

Département du Var | République Française | Arrondissement de Draguignan

ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Nombre de Conseillers	Séance du :	Date de publication :
En exercice : 18 Présents : 15	4 avril 2022	11 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à neuf heures, le Bureau communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération régulièrement convoqué le 29 mars 2022 s'est réuni à la communauté d'agglomération, sous la Présidence de M. MASQUELIER, Président.

PRESENTS :

MASQUELIER Frédéric - BOUDOUBE Paul - CAYRON Jean - CHARLIER DE VRAINVILLE Gérard - BOUVARD Martine - DECARD Guillaume - MARCHAND Charles - ARENAS Martine - ISEPPI Stéphane - LANCINE Brigitte - BESSERER Christian - CHIODI Josiane - SOLER Annie - HUMBERT Cédrick - LOMBARD Danièle.

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : RACHLINE David donne procuration à MASQUELIER Frédéric - DELAUNAY KAIDOMAR Françoise donne procuration à ISEPPI Stéphane

NON REPRESENTE ET EXCUSE : REGGIANI Jean-Paul

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DECARD.

HABITAT

*

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SA D'HLM ERILIA POUR L'ACQUISITION ET L'AMELIORATION DE 4 LOGEMENTS COLLECTIFS LOCATIFS AU SEIN DES COPROPRIETES DE LA GABELLE A FREJUS « GROUPE GALLIENI ET GROUPE VALESCURE 2 »

*

- N° 27 –

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 083-200035319-20220411-B_20220404_27-AR

Mme LANCINE, Vice-Présidente, expose :

La SA d'HLM ERILIA a programmé l'acquisition et l'amélioration de 4 logements collectifs locatifs au sein des copropriétés de la Gabelle « Groupe GALLIENI et Groupe VALESCURE 2 » sur la commune de FREJUS. Ces logements ont été financés en prêt locatif aidé d'intégration (4 PLA-I).

Par courrier du 22 décembre 2020, la SA d'HLM ERILIA sollicite l'aide financière de la Communauté d'agglomération pour la réalisation de cette acquisition/amélioration. Après examen et instruction du dossier, il est proposé au Bureau communautaire d'octroyer un montant maximum de 12 000 € pour l'acquisition et l'amélioration de 4 logements collectifs locatifs au sein des copropriétés de la Gabelle « Groupe GALLIENI et Groupe VALESCURE 2 ».

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la politique locale de l'habitat menée par la Communauté d'agglomération à travers son Programme Local de l'Habitat. Elle est conforme à la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat approuvée par délibération du Conseil communautaire n°16 du 30 septembre 2019 et répond aux modalités de financement du logement locatif social validées par délibération du Conseil communautaire n°17 du 30 septembre 2019.

Cette opération a fait l'objet d'une décision favorable d'agrément et de subvention n° 2020DD08300161 en date du 16 décembre 2020, délivrée par le Service Habitat et Rénovation Urbaine de la DDTM du VAR.

Cette subvention sera versée à la SA d'HLM ERILIA en deux fois à savoir :

- 50 % au démarrage des travaux après transmission de l'acte de vente et du Diagnostic de Performance Energétique avant travaux,
- 50 % à la fin des travaux sur présentation du bilan financier de l'opération (état récapitulatif des dépenses et plan de financement définitif), du Diagnostic de Performance Energétique après travaux et du tableau récapitulatif de la nature et du coût des travaux réalisés logement par logement.

A la suite de cet exposé :

VU la délibération du Conseil communautaire n°16 du 30 septembre 2019 définissant l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

VU la délibération du Conseil communautaire n°17 du 30 septembre 2019 définissant les modalités de financement du logement locatif social,

VU la décision favorable de subvention et d'agrément n°2020DD08300161 du 16 décembre 2020,

VU la demande en date du 22 décembre 2020 formulée par la SA d'HLM ERILIA,

VU l'avis de la Commission des assemblées,

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 083-200035319-20220411-B_20220404_27-AR

Le Bureau communautaire est invité à :

ATTRIBUER une subvention de 12 000 € à la SA d'HLM ERILIA pour l'acquisition et l'amélioration de 4 logements collectifs locatifs au sein des copropriétés de la Gabelle « Groupe GALLIENI et Groupe VALESCURE 2 », conformément aux modalités de financement du logement locatif social de la délibération du Conseil communautaire n°17 du 30 septembre 2019,

APPROUVER les modalités de versement de cette subvention,

DIRE que les crédits seront prévus au budget primitif 2021 du budget principal de la Communauté d'agglomération.

LE BUREAU,

APRES avoir entendu l'exposé de **Mme LANCINE, Vice-Présidente,**
ET A LA DEMANDE de M. LE PRESIDENT,
APRES en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

FAIT et **DELIBERE** en séance les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Signé électroniquement par : Frédéric MASQUELIER
Date de signature : 11/04/2022
Qualité : Président d'Estérel Côte

Frédéric MASQUELIER